

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi neuf (9) neuf 2024 à 19H30 au Centre Lepageois.

Étaient présents :

Monsieur maire : Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant : Sylvain Claveau
Francis Dompierre
Jean-François Pelletier
Mario Lévesque
Gervais Morissette

Absent : Roger Bérubé

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. DMA.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
Ouverture de la séance à 19H30.
Un moment de silence.
2. **2024-151** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.
Il est proposé par Monsieur Mario Lévesque et appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour présenté laissant affaires nouvelles ouvertes.
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 5 & 21 AOÛT 2024**
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux des séances du 5 & 21 août 2024 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

2024-152 Il est proposé par Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 août 2024 tel que présenté.

2024-153 Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 août 2024 tel que présenté.
4. **2024-154** **ACCEPTATION DES COMPTES**
ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

Il est proposé par Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

LISTE DES COMPTES

Période 8

QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	BOULONS TIRE	111354	C2403552	5,72
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	COUTEAU, LAME, OUTILS	113214	C2403552	88,17
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	REBORD MARCHE, SALLE MUN.	113458	C2403552	32,94
ALARME BSL INC.	FRAIS CENT. 08/2024 AU 08/2025	9354	C2403553	213,85

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

ANIM'ACTION S.E.N.C	LASER TAG	2024-146	C2403554	517,39
ARSENO ET ASSOCIÉS PUBLICITÉ INC.	T-SHIRT CAMP DE JOUR	FAC/049612	C2403555	538,61
LA CABOTTINE, SAVEURS INDIGÈNES	ACTIVITÉ CAMP DE JOUR	7257	C2403556	323,38
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	F250 NETTOYANT	6036-564356	C2403557	3,42
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	F250 NETTOYANT	6036-564270	C2403557	70,59
CENTRE BUREAUTIQUE	CONTRAT SERVICE	300449	C2403558	145,73
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	TUYAU PONCEAU RUE ROY	FC00411438	C2403559	711,33
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	MELANGE B ORD RUE ROY	FAD0091334	C2403559	174,00
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	SAC ORDURES	FAD0090959	C2403559	26,42
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	DOUBLURE PLAST. NETTOYANT F250	FC00430772	C2403559	27,09
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	ARMATURE MANCHE, LOCAL AMICAL	FAE0069645	C2403559	11,22
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	PINCEAU/MANCHON LOCAL AMICAL	FAD0093523	C2403559	43,92
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	CROCHET BUREAU	FAE0069541	C2403559	20,65
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	PEINTURE AMICAL N-H	FAD0094919	C2403559	145,65
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	PEINTURE PLANFOND N-H AMICAL	FAE0059216	L2400199	55,18
ADMQ- ZONE 12	collecte de zone sept 2024	11 sept 2024	M2403549	68,99
DIANE DUBÉ	CONCIERGERIE AOUT 2024	AOUT 2024	C2403560	290,00
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS DE MUTATION	202402066057	C2403561	14,30
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	COMP.ETHIQ.MARIO LEVESQUE	FAC0056187	C2403562	505,89
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	COMP.ETHIQ.JFRANCOIS PELLETIER	FAC0056186	C2403562	505,89
H2 LAB	ANALYSES D'EAU	114414	C2403563	319,86
H2 LAB	ANALYSE D'EAU AOÛT	115259	C2403575	191,78
HARNOIS ENERGIES INC.	DIESEL 123.50L	2024-08-31	C2403576	186,34
HARNOIS ENERGIES INC.	WESTER TRACTEUR DIESEL	20240803	L2400200	463,49
HYDRO-QUÉBEC	29 RUE DE LA RIVIERE	655003135661	L2400201	136,08
HYDRO-QUÉBEC	2236, RUE PRINCIPALE	632503198368	L2400202	37,56
HYDRO-QUÉBEC	2236 RUE PRINCIPALE	665802857286	L2400203	204,57
HYDRO-QUÉBEC	lumière rue	629802957544	L2400204	166,18
LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	LOCAL AMICAL	19174	C2403564	382,66
LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	LOCAL AMICAL	19173	C2403564	414,52
EXPLOITATION JAFFA INC.	COLLECTE AOÛT 2024	045831	C2403565	3 824,07
MATIS LE BOUTHILLIER	ATELIERS CIRQUE	169	C2403566	261,14
MRC DE LA MITIS	batterie dépanage bureau	40914	C2403567	53,49
MRC DE LA MITIS	hon. coop lac gros ruisseau	40910	C2403567	270,00
MRC DE LA MITIS	téléphonie ip 2e trimestre	40894	C2403567	202,88
MULTI-LIGNE DE L'EST	lignage de rue	2124	C2403568	1 838,34
TRANSPORT PAT BEAULIEU ET CIE INC.	DÉBROUSSAILLAGE RG4 EST	5926	C2403569	1 603,90
TRANSPORT PAT BEAULIEU ET CIE INC.	REPROFILAGE FOSSÉ RG 6	5927	C2403569	2 161,53
PETITE CAISSE	FOURNITURES DIV. CAMP DE JOUR	AOUT 2024	C2403570	245,20
P.LABONTÉ & FILS	COUROIE VIEUX TRACTEUR PELOUSE	273181	C2403571	55,19
LES QUAIS FLOTTANTS	1ER VERS PONTS MARAIS	2024-01	M2403550	12 474,79
BANQUE ROYAL DU CANADA CRÉDIT- BAIL	VERS#43 CRÉDITBAIL WESTERNSTAR	AOÛT 2024	L2400205	4 423,91
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FED AOÛT 2024	AOÛT 2024	L2400206	2 212,01
REVENU QUÉBEC	REMISE PROV AOÛT 2024	AOÛT 2024	L2400207	5 601,54
RREMQ	RREMQ AOÛT 2024	AOÛT 2024	L2400208	884,32
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION AOÛT 2024	AOÛT 2024	L2400209	236,15
SERVICE MÉCANIQUE VL INC.	DISQUE BRAKE AV, PAD AV F150	169	C2403572	845,44
SERVICE MÉCANIQUE VL INC.	GALIPER AVANT GAUCHE F150	218	C2403572	354,32
SHELL CANADA	TRACTEUR PELOUSE ESS. 21.372 L	20240801	L2400210	36,85
SHELL CANADA	F250 CARBURANT 70.587 L	20240808	L2400211	121,69
SHELL CANADA	F150 CARBURANT 47.227 L	20240821	L2400212	80,00
SHELL CANADA	F250 CARBURANT 86 L	20240817	L2400213	148,26
SHELL CANADA	F250 CARBURANT 55.987 L	20240821-2	L2400214	94,84
SHELL CANADA	F250 + TRACTEUR CARBU. 68.185L	20240826	L2400215	115,51
TIRE DE TRACTEUR ANTIQUE	AIDE FINAN PASCAL REMBOURSE	2024	C2403573	500,00
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L	hon. prof dossier urbanisme	135864	M2403551	7 263,55
VILLE DE MONT-JOLI	LOC TERRAIN LACGROS RUISSEAU	22770	C2403574	1 500,00
VILLE DE MONT-JOLI	REGROUPEMENT INCENDIE	22405-1	C2403574	630,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	maquillage camp jour	24-07-2024	L2400216	49,42
VISA AFFAIRES DESJARDINS	roku disney camp jour	26-07-2024	L2400217	13,79
VISA AFFAIRES DESJARDINS	POSTE RECOMMANDE ET TIMBRES	20240813	L2400218	327,92
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE	20240814	L2400219	33,11
VISA AFFAIRES DESJARDINS	DOLLO FOURNITURES	20240814-2	L2400220	46,38

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

VISA AFFAIRES DESJARDINS	MEDIAS POSTE	20240805	L2400221	33,11
VISA AFFAIRES DESJARDINS	DOLLO ATTACHE DOMME	20240819	L2400222	8,63
VISA AFFAIRES DESJARDINS	COURRIER RECOMMANDÉ	20240827	L2400223	61,25
VISA AFFAIRES DESJARDINS	LAMPE PROJET AMICAL N-R	CA45XMPDBU3I	L2400224	19,21
VISA AFFAIRES DESJARDINS	PLANCHER VINYLE AMICAL N-H	20240821	L2400225	649,94
VISA AFFAIRES DESJARDINS	frais crédit visa	08-2024	L2400226	25,78
VISA AFFAIRES DESJARDINS	2 LAMPE MURALE AMICAL N-H	CA4225PVOKI	L2400226	68,28

56 419.11\$

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 6 employés	14 543.06\$
<u>Total des factures :</u>	<u>56 418.11\$</u>
Totaux salaires et compte du mois :	70 961.17\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	-36 162.29\$
<u>Salaires payés :</u>	<u>-14 543.06\$</u>
Reste à payer :	20 255.82\$

5. 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS #1 :

6. 2024-155

AUTORISATION DE PAIEMENT-MRC DE LA MITIS- 3^e VERSEMENT DE LA QUOTE-PART

Sur proposition de Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le paiement à la MRC de la Mitis pour le 3^e versement de la quote-part au montant de 36 835.56\$

7. 2024-156

AUTORISATION DE PAIEMENT- CLAVEAU CONCASSAGE & GRANULAIRE LTÉE

Sur proposition de Monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture FAD4468 pour du rechargement granulaire au montant de 4 250.40\$ taxes incluses (PAVL).

8. 2024-157

AUTORISATION DE PAIEMENT – 9167-6858 QUÉBEC INC.

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorisation de paiement pour la facture 1534 À 9167-685 Québec inc pour les travaux de stationnement de la rue Roy au montant de 9 551.09\$ taxes incluses (PM-150) et la facture 1530 pour le remplissage du site pour le garage municipal (PRACIM) au montant de 5 903.97\$ taxes incluses.

9. 2024-158

AUTORISATION DE PAIEMENT-RIVE ARCHITECTURE

Sur proposition de Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture F-2565 à Rive Architecture pour l'avancement du projet du garage municipal au montant de 12 969.18\$ (PRACIM).

10. 2024-159

INSTALLATION SUR PIEUX VISÉ-GAZEBO-MARAIS DU GRAND-REMOUS

Sur proposition de Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage l'ajoute de travaux pour le gazebo, installation sur pieux visés et surélevés et l'ajout d'une rampe d'accès par Cabanon Donado & rénovation DD. Estimation 276\$ ch pieux x 6. (Financé par PRIMA)

11. 2024-160

VERSEMENT –PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATION-34 CHEMIN LANGLOIS

Considérant que le propriétaire du 34, chemin Langlois (matricule 5179 65 7194) participe au programme de mise aux normes des installations septiques;

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

Considérant que la municipalité accorde le paiement au propriétaire et que celui-ci versera à l'entrepreneur pas la suite;

Considérant que ce programme est remboursable sur une période de 15 ans sur le compte de taxes;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau,

Appuyé par Monsieur Gervais Morissette

Et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage de procéder au paiement de 7495.11\$ à Monsieur Jean-Nicolas Béland, fils de Madame Sylvie Dionne suite à la réception des factures pour l'installation de la fosse septique. La personne devra fournir un reçu de l'entrepreneur pour la confirmation de paiement.

12. 2024-

OFFRE DE SERVICE –STANTEC EXPERTS-CONSEILS-ENTREPÔT À ABRASIF-PRACIM
REPORTÉ

13. 2024-161

ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE-PHASE 1-PROJET GARAGE MUNICIÉ PAL-LER

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'évaluation environnementale de site pour la construction du nouveau garage municipal;

ATTENDU QUE nous avons déjà fait l'étude de sol, il nous manque seulement l'étude environnementale du site;

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par Monsieur Mario Lévesque appuyé par Monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage de mandater la firme LER inc. pour procéder à l'évaluation environnementale de site-Phase 1 avec l'option 2 pour la portion du garage pour un montant de 2700\$ + taxes. (PRACIM).

14. 2024-162

ABROGER RÉOLUTION -2024-139

Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage abroge la résolution 2024-139 sur l'ajout de collecte supplémentaire.

15. 2024-163

RÉSOLUTION-ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

Attendu que les municipalités faisant parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivante de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.C. c.c.27.1) pour conclure une entente pour la fourniture de services;

Attendu que l'objet de l'entente de la présente entente a pour objet la fourniture de services d'entretien occasionnels à la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage par la Ville de Mont-Joli en cas de bris mécanique des équipements de la Municipalité ou autres raisons valables.

Par conséquent :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pelletier,

Appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage conclu une entente de services pour la fourniture de services et autorise monsieur Magella Roussel, maire et Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage.

16. 2024-164

CROISSANCE D'UN POINT DE TVQ-10% POUR NOS RÉGIONS

ATTENDU que la FQM nous invite à signer une lettre concernant l'enjeu de la 2e partie de l'entente sur la hausse du point de TVQ distribuée aux municipalités du Québec et de l'expédier à notre député provincial et fédéral ;

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

ATTENDU qu'actuellement l'entente est basée sur la population, mais la deuxième partie devrait avoir une portion basée sur l'éloignement, la vitalité économique, etc.... ;

ATTENDU que la FQM demande au gouvernement de réserver au moins 10% de cette enveloppe pour être distribuée aux petites municipalités comme les nôtres, l'UMQ, Montréal et Québec demandent uniquement 1,5%, ce qui représente une différence de 40M ;

POUR CES MOTIFS :

Il est donc proposé par Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage soutienne la FQM rapidement, en transmettant une lettre à notre député Pascal Bérubé.

17. 2024-165

**ADOPTION-POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE
DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU
TRAVAIL**

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage a adopté une telle politique le 14 janvier 2019 (résolution n° 2019-012) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail*;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Lévesque appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité de :

QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage abroge la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 14 janvier 2019 (résolution n 2019-012);

QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail;

18. 2024-166

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ
FERROVIAIRE**

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024.

Attendu que 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables.

Attendu que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Attendu que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Proposition de Monsieur Francis Dompierre,

appuyé par Monsieur Sylvain Claveau,

Il est par conséquent **RÉSOLU** d'appuyer la **Semaine nationale de la sécurité ferroviaire**, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

20. **AFFAIRES NOUVELLES**

21. **2024-167 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Jean-François Pelletier déclare la fermeture de l'assemblée à 21h00.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, Directrice
générale et greffière-trés.
DMA

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024, tenue au centre Lepageois à 19h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire